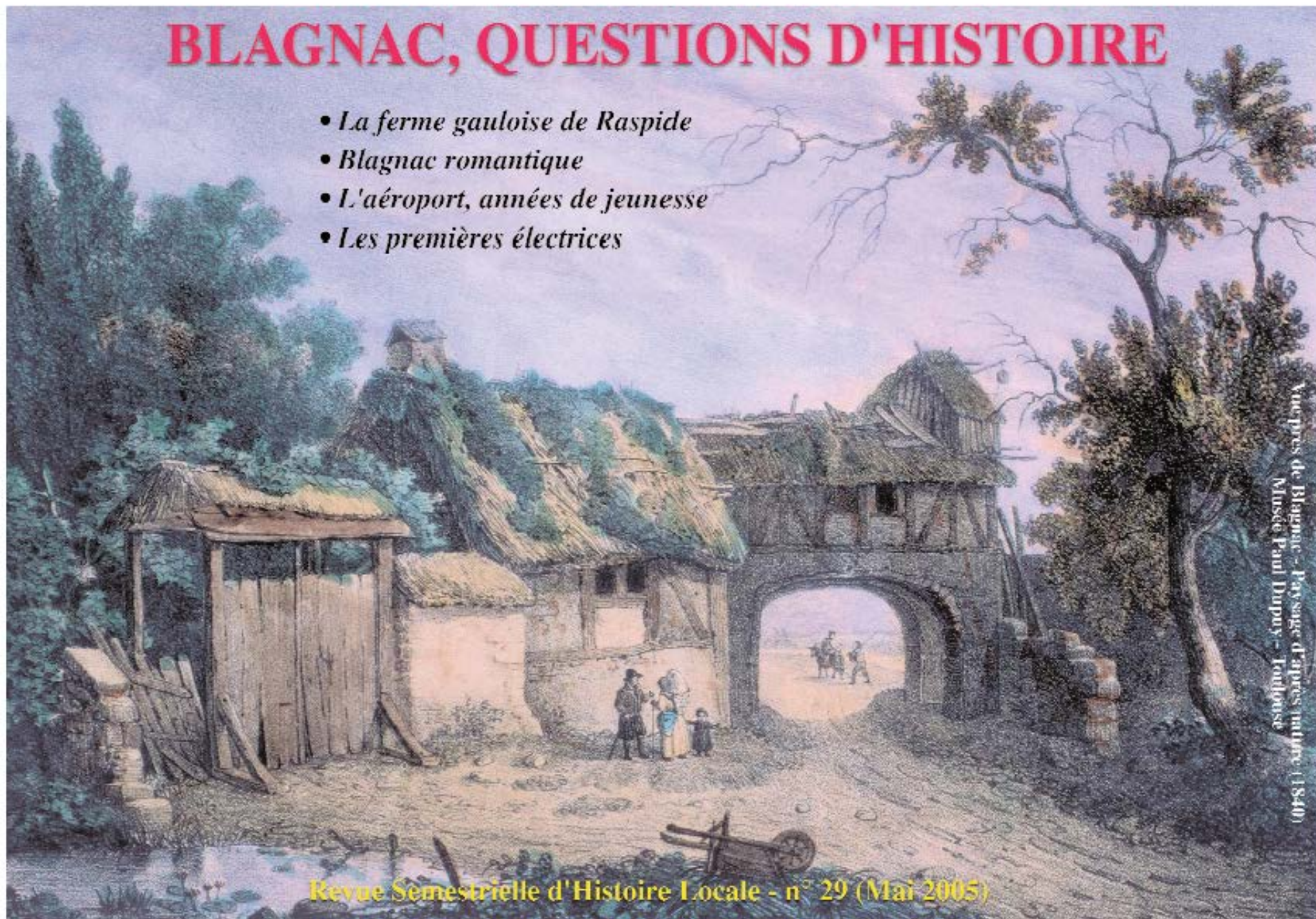


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

- *La ferme gauloise de Raspide*
- *Blagnac romantique*
- *L'aéroport, années de jeunesse*
- *Les premières électriques*



Vues près de Blagnac - Paysage d'après nature (1840)
Musée Paul Dupuy - Toulouse

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n° 29 (Mai 2005)

QUE FAIRE DES ORDURES ?

Longtemps acceptées et même appréciées pour leurs vertus jugées thérapeutiques, les ordures se voyent qualifiées de nocives pour la santé au XVIII^e siècle et surtout au XIX^e après les découvertes de Louis Pasteur * concernant le rôle des microbes.

Se pose alors le problème de leur évacuation des rues des villes mais également de celles des agglomérations rurales comme Blagnac qui applique les principes dictés par « l'hygiène et la salubrité publique » et tient à organiser le ramassage « des boues et immondices ».

Durant près de cent ans, les méthodes d'enlèvement et de dépôt des détritres ne changent guère. Par contre, au cours des dernières décennies du XX^e siècle, nos habitudes de consommation accroissent de façon fulgurante la masse des déchets et provoquent la nécessité de nouvelles techniques de collecte et d'élimination.

Nous allons essayer de voir comment Blagnac a géré les différentes étapes de cette mutation.

VERS LE BESOIN DE PROPRETÉ

Nos ancêtres de la Préhistoire laissent leurs restes sur place, déménageaient s'ils devenaient trop encombrants ou les enfouissaient. Dans tous les cas, la nature s'est chargée d'en éliminer mais également d'en conserver pour le plus grand bonheur des archéologues (voir page 3 : l'article d'A. Lauret).

Bien plus tard, les Francs abandonnent les usages de propreté introduits en Gaule par les Romains. Les ruelles des cités médiévales envahies de détritres infects dégagent des odeurs pestilentielles. L'aspect des villes ne s'améliore pas sous l'Ancien Régime : toutes ressemblent à Toulouse décrite par Michel Taillefer. Dans les rues étroites peu ou mal pavées, boueuses ou poussiéreuses selon la saison, s'entassent « les ordures ménagères, le fumier des basses-cours et des écuries, les cadavres des animaux domestiques, les déchets des commerçants (...), les déjections animales produites

par les troupeaux de bétail de boucherie se rendant aux abattoirs (...), les centaines d'ânes, de mules, de muets utilisés comme bêtes de somme et de trait et comme montures, les chiens errants et par les porcs et les volailles des élevages domestiques (...), les excréments humains... ».



Une rue de Toulouse par Liozu.

Dans les villages de campagne, comme Blagnac, les habitants se débarrassent plus facilement de certaines ordures en les brûlant ou en les enterrant. Les épluchures servent de nourriture aux lapins, aux cochons et aux

* Louis Pasteur : célèbre biologiste français, né à Dole en 1822, décédé à Paris en 1895.

volailles ; les fumiers des étables ou des écuries fertilisent les jardins et les champs.

Et pourtant, la saleté règne comme en ville. Dans les rues non pavées, les riverains jettent les eaux usées même si une partie se retrouve dans la pâtée



Dessin humoristique de J.-L. Lafont

des cochons, les urines et les matières fécales auxquelles s'ajoutent les déjections animales laissées par les chiens, les troupeaux se rendant au pâturage dans les Ramiers, les ânesses des blanchisseuses, les chevaux de trait ou de labour, les cochons et les volailles. (Certains de nos Aînés nous ont affirmé qu'au début du XX^e siècle encore, quelques poules, oies, canards, pintades « folâtraient » tranquillement sur la place de la mairie. Etienne Carles, maire de 1919 à 1925, aurait enfin interdit cette pratique).

A ces boues nauséabondes se mêlent pailles, herbes, plumes, cheveux, poils, gravats divers, etc.

Dès 1620, - les délibérations de la paroisse blagnacaise ne débutent qu'en 1611 - les consuls s'inquiètent de la malpropreté du village et recommandent de « ne pas déposer les immondices dans les rues mais de les jeter dans la rivière de Garonne ».

La longue liste des interdits et des obligations ne fait que commencer !

Dans un tel décor, les insectes et les rats pullulent et les épidémies font des ravages. En particulier, la peste, très redoutée, sévit souvent. A Blagnac, les registres paroissiaux, inexistant avant le XVII^e siècle, témoignent seulement de celle de 1652 qui sera d'ailleurs la dernière. Cent quatre personnes décèdent cette année-là, c'est-à-dire plus de 10 % de la population.

Les médecins de l'époque soupçonnaient les ordures d'avoir une certaine responsabilité dans la propagation de ces épidémies mais nullement « d'en être directement la cause » comme le fait remarquer Catherine de Silguy qui ajoute que, pour eux, seuls « les miasmes (...) et la puanteur des immondices » les provoquaient.

D'après le même auteur, il faudra attendre le XIX^e siècle et les découvertes de L. Pasteur pour voir un changement dans les mentalités et pour faire admettre l'affirmation du professeur Brouardel * « Tout ce qui pue ne tue pas et tout ce qui tue ne pue pas ».

Les préoccupations des consuls blagnacais, dictées ou non par l'intendant de la province, ne s'arrêtent pas, semble-t-il, qu'à ces considérations olfactives. Ils invitent à plusieurs reprises, durant les XVII^e et XVIII^e siècles,

* Paul Brouardel : médecin français né à Saint-Quentin (Aisne) en 1837, mort à Paris en 1906. Auteur de nombreux ouvrages consacrés à la médecine légale et à l'hygiène.

les habitants à « ne laisser dans les rues aucun décombre, terreaux, fumiers ni pailliers » et à « les porter hors de la ville » (Les remparts et la Garonne encerclaient les maisons autour de l'église).

L'entretien des rues ainsi que des chemins défoncés par les roues des charrettes et le piétinement des animaux compte autant, si ce n'est plus, que le nettoyage. Le sujet revient souvent dans les délibérations du conseil général de la communauté.

En 1669, Marguerite Devoisins, baronne de Blagnac, demande de réparer le chemin du port. Ce chemin partant de la Garonne, au niveau du bac, suivant les rues actuelles du Bac, Lucien Servanty, du 11 Novembre 1918, a, en ce temps-là, une très grande importance puisque c'est par lui que transitent piétons, cavaliers, charrettes et même carrosses venant de Toulouse ou s'y rendant.

En 1725, « sur la plainte des consuls, que les chemins avoisinant Blagnac et les rues même de ce village sont impraticables » une ordonnance de l'intendant « oblige, sous peine de dix livres d'amende, tous les habitants, métayers et charretiers du lieu à réparer les rues et les chemins (...) proportionnellement aux forces de chacun » et à « récurer les fossés à leurs frais, sous peine de cinq livres d'amende... » (ces fossés bordent les chemins et la quasi-totalité des rues).

Les Blagnacais ne se montrent ni empressés ni efficaces puisqu'en octobre 1739, l'intendant, M. de Bernage, envoie une nouvelle ordonnance pour leur rappeler « de réparer les rues vis-à-vis leurs maisons (...) et d'aller travailler par corvée sur le chemin du port ».

En 1742, les consuls reconnaissent que les réparations « ont été négligées », qu'elles ne peuvent plus être « différées » en particulier dans le chemin du port et dans tous ceux « du faubourg qui le joignent ». Ils déplorent « qu'en temps d'hiver il est impossible de pouvoir y passer à pied ni à cheval » et que « les eaux croupissant en plusieurs endroits causent plusieurs maladies par leur corruption... » *

* Nous rassurons les lecteurs : les réparations seront faites par corvée et par « un nommé Rocolle dernier moindisant »

Cette dernière remarque montre que les consuls et leurs contemporains commencent « timidement » à prendre conscience de l'influence de la propreté sur la santé. Cette idée, naissante au siècle des Lumières, présage un changement de comportement face aux ordures.

En effet, Catherine de Silguy écrit, qu'à cette époque « le mépris et la honte de l'ordure se substituèrent progressivement à la glorification de ses vertus thérapeutiques et fécondantes ».

Mais, cette nouvelle mentalité n'engendre pas forcément une modification rapide des habitudes de nettoyage des rues.

DÉBUT DE LA COLLECTE ORGANISÉE

Le 6 octobre 1791, est promulguée la première loi définissant, pour toute la France, l'organisation « du nettoyage des rues et places ». Elle oblige les riverains à « balayer devant leur maison, trottoir et chaussée » et responsabilise les municipalités pour l'enlèvement des tas « d'immondices » provenant de ce balayage.

Les habitants des villes, du moins les plus fortunés, se déchargent de cette corvée en payant des particuliers ou des compagnies privées.

A Blagnac, le maire, Gervais Gaillard, que nous avons vu dans notre revue numéro 27 page 12, reprocher, en 1810, aux blanchisseuses de déverser dans les rues des eaux « souillées et pestilentielles » nuisant à la « salubrité » du village, prend, le 1^{er} septembre 1815 une ordonnance de police en application de la loi. Il ordonne « à tous les propriétaires, fermiers, et locataires de balayer et



“Les balayeurs”. Lithographie de Marlet (extrait).

d'arroser les rues chacun devant les maisons et bâtiments qu'ils occupent notamment les jours de fête et dimanches sous peine d'une amende d'un franc pour la première contravention et de trois francs pour les autres contraventions en récidive ».

Une amende plus élevée est infligée à celui que le garde-champêtre trouve en train « de déposer des fumiers ou des ordures dans les rues et chemins publics du village et des faubourgs ».

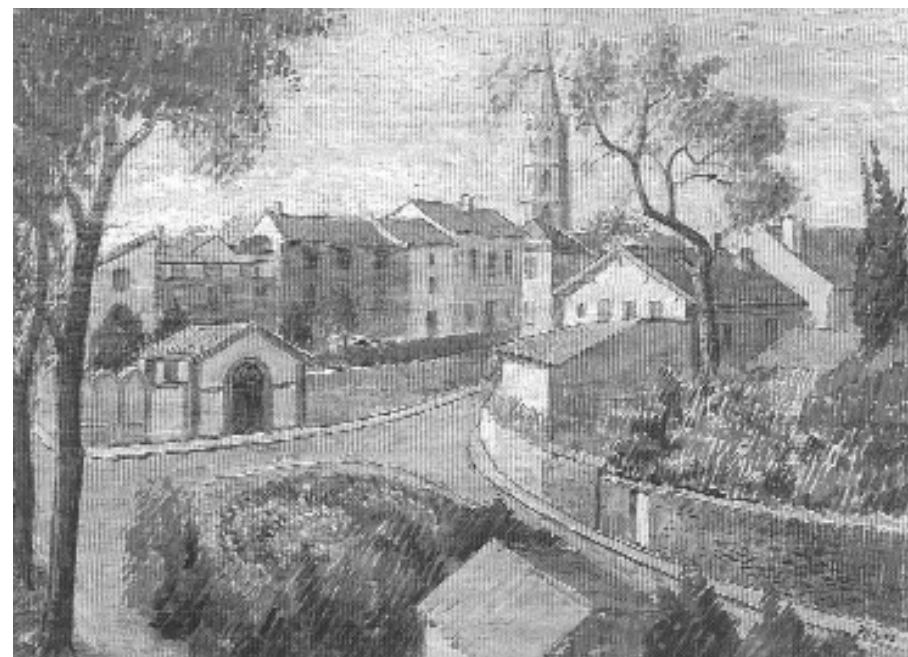
Le 23 du même mois, le maire fait afficher qu' « il est défendu à qui que ce soit de faire ses besoins ni jeter aucune matière fécale autour de l'église ni dans le cimetière sous peine d'amende de vingt-cinq centimes et vingt-quatre heures de prison pour les autres contraventions ». L'adjoint, Bernard Delpont, est chargé d'en « faire observer l'exécution ».

Les Blagnacais, comme d'ailleurs tous les Français, ne cessent de se dérober à ces directives reprises et répétées avec quelques variantes par chaque maire.

En avril 1832, Jean-Louis Miquel, maire, se réfère à la loi de 1791 et considérant qu' « il est urgent de prendre des mesures pour assurer la propreté tant dans l'intérêt du village que des environs », exige le même nettoyage que son prédécesseur. Mais il préfère qu'il soit fait « tous les matins » sans oublier « d'ôter les ordures des ruisseaux ».

Il consacre plusieurs articles de son arrêté au fumier qu'il ordonne « de ne pas laisser dans les basses-cours (...) d'enlever au moins chaque huit jours des écuries (...) de ne pas déposer avec d'autres immondices sur les terrasses » qui dominent les boulevards du village. Toutefois les Blagnacais peuvent le mettre en tas dans le Ramier au lieu-dit la roche Borrel (actuellement « Passage des Blanchisseuses »). La commune « baille à titre de ferme » l'utilisation de ce dépôt à condition que « les habitants puissent journellement y déposer les matières fécales ».

En 1838, le conseil municipal, toujours présidé par Jean-Louis Miquel, demande et obtient le déplacement de l'abattoir situé en plein centre au rez-de-chaussée de la mairie (actuellement 12 rue du Vieux Blagnac) et dont, particulièrement en été, « les mauvaises odeurs » exhalées par « la corruption du sang dans un cloaque établi dans la cour » et par les déchets propres à ce genre d'endroit, « infectent le voisinage ». Deux ans plus tard, il s'élève au



Le bâtiment de l'abattoir au bas de la Descente du Ramier.
(Peinture de Palmiro Pinas).

bas de la côte du Ramier à proximité d'une source qui « s'écoule continuellement et qui permet (...) d'entraîner le sang et autres immondices dans la rivière » ; c'est-à-dire dans le bras de Garonne servant à l'époque, de canal de fuite du moulin et appelé, plus tard, Canalet*.

L'éloignement tout relatif de cet abattoir suffit à respecter la propreté telle qu'elle était comprise en ces temps où l'on ignorait encore la notion de pollution !

Sous la Seconde République, la loi du balayage devant les maisons et du curage des fossés par les riverains reste en vigueur. Mais, aux arrêtés habituels s'ajoutent ceux concernant une épizootie. Le maire, Bertrand

* Le bâtiment de l'abattoir désaffecté depuis le 1^{er} janvier 1969, est toujours visible au bas de la descente du Ramier à l'inverse du Canalet comblé en avril 1968.

Lavigne, défend, en 1849, de vendre, de manger les animaux morts “de la maladie régnante” et “d’abandonner les cadavres sur la voie publique, dans les fossés ou terrains vagues” afin de ne pas compromettre “la salubrité publique”.

Comme nous l’avons déjà dit, les maires ajoutent parfois des règles supplémentaires ou des précisions. Ainsi en 1853, Jean Exupère Rocolle, demande que “les gouttières saillantes ou jets de volée ainsi que les tuyaux d’évier qui existent aux premiers étages soient supprimés et remplacés par des tuyaux de descente”.

Cette mesure a au moins l’avantage d’éviter aux passants un arrosage intempestif !

En 1855, il fixe les horaires de balayage des rues : les propriétaires ou locataires doivent l’avoir terminé “à six heures et demie du matin depuis le premier avril jusqu’au trente septembre et à huit heures depuis le premier octobre jusqu’au trente et un mars” pour que l’enlèvement se fasse dans la matinée.

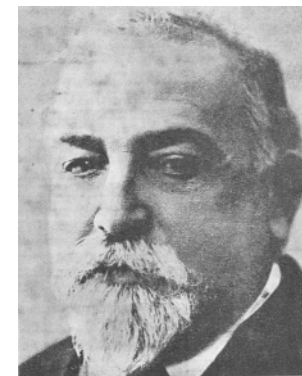
En 1884, une épidémie touche non pas les animaux comme en 1849, mais les personnes : il s’agit du choléra qui fort heureusement ne fait pas de victimes à Blagnac. Tout comme Bertrand Lavigne, Félix Debax prend des mesures exceptionnelles pour éviter la propagation de la maladie présente dans notre région. En accord avec le comité d’hygiène * nouvellement créé et chargé de veiller à la salubrité publique, il demande aux propriétaires de lavoirs “d’assurer l’écoulement des eaux jusqu’aux bouches d’égout” et si l’éloignement ne le permet pas de construire “des puits perdus à 2,50 mètres de profondeur, hermétiquement fermés et désinfectés tous les jours avec de l’eau de javel ou du chlorure de chaux ou du sulfate de fer”.

Ces directives vont dans le sens du courant hygiéniste, né des travaux de Louis Pasteur, qui lutte contre la saleté, porteuse de microbes nuisibles à la santé et qui, pour cette raison, s’attaque véritablement au problème des déchets.

* Ce comité, présidé par le maire, comprend le médecin F.H. Guimbaud, le pharmacien Maurel, l’officier de santé Couve, le vétérinaire L. Bézard, l’instituteur Bruel et le conseiller municipal Couderc.

A Paris, en novembre 1883, le préfet Eugène Poubelle ordonne que les ordures soient déposées dans des boîtes métalliques au nombre de trois : l’une pour les matières putrescibles, la seconde pour le verre, la faïence et les coquilles d’huîtres et la troisième pour les chiffons et les papiers. Malgré quelques réticences et un échec en ce qui concerne le tri, il réussit à rendre la capitale un peu plus propre.

Quelques décennies plus tard, Albert Bedouce, maire de Toulouse en 1906, impose, lui aussi, une boîte à ordures appelée “bedoucette” par les Toulousains et les habitants de la région.



Albert Bedouce
Toulouse 1869 - Paris 1947

A Blagnac, nous n’en sommes pas encore à ce stade. Toutefois, le progrès se manifeste par la construction d’un château d’eau. L’installation de l’eau courante amène plus de confort dans les maisons et plus de facilité pour le nettoyage des rues. Pourtant les Blagnacais n’échappent pas à la corvée du balayage à effectuer “tous les dimanches devant leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements” jusqu’au milieu de la chaussée dans les rues à double ruisseau et jusqu’au milieu du ruisseau “dans les rues à chaussée fendue”.

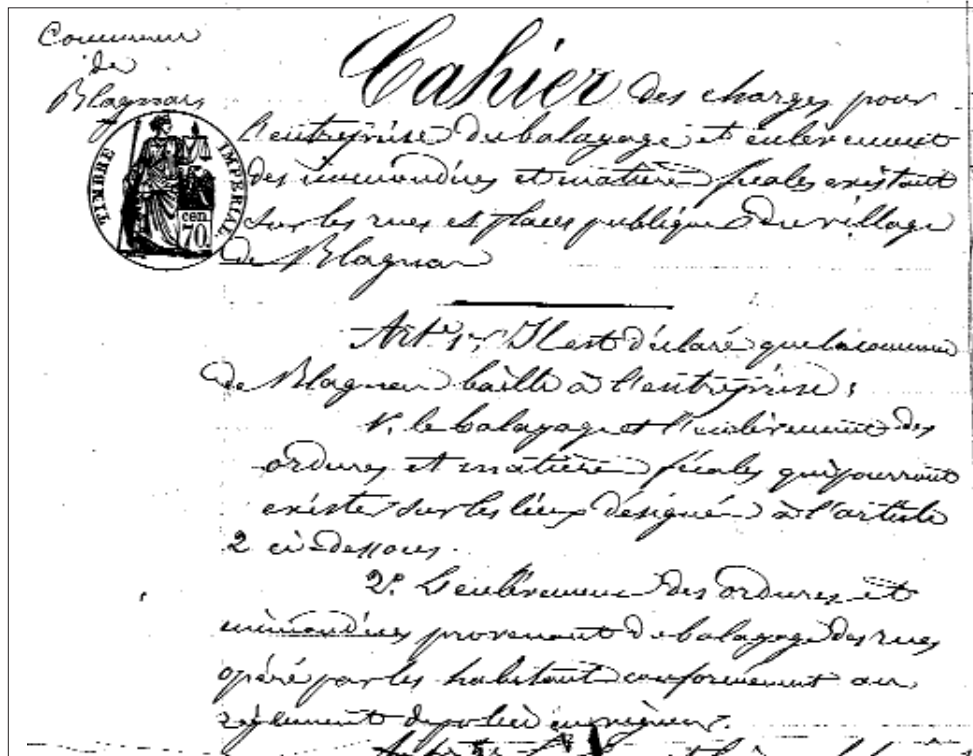
Félix Debax interdit la facheuse habitude “de pousser les immondices devant la propriété des voisins” et “de jeter les urines et les eaux infectées sur la voie publique”.

Malgré toutes ces recommandations la malpropreté n’a pas disparu. En août 1898, la Receveuse de la Poste écrit : “on ne voit de tout côté que des ordures, des comportes pleines d’eaux sales, infectes où on lave quotidiennement le linge des gens, des linges sales des enfants traînent dans tous les coins. Je ne puis sortir dans la cour à cause des odeurs qui se dégagent de toutes ces horreurs...” (voir dans notre revue n° 9 l’article de J.-L. Rocolle sur l’Histoire Postale de Blagnac).

Au fil des années, même si le tableau n’est pas aussi sombre, les délibérations municipales font allusion en les déplorant à des dépôts d’ordures “sauvages”, par exemple dans l’étroite rue Saint-Jacques en 1922, près du

cimetière en 1935 ou dans les fossés le long des routes et des chemins en 1964...

Chaque année jusqu'en 1926, la commune donne en adjudication au moins disant "l'enlèvement des boues et immondices provenant du balayage des rues par les habitants".



Début du cahier des charges - année 1861.

Durant tout ce temps, les cahiers des charges, déposés à la mairie dès le début novembre pour être consultés par ceux qui le désirent, se ressemblent. Ils débutent par l'énumération des rues que "l'entrepreneur" doit nettoyer : "la Grande rue du village" (rue du Vieux Blagnac) et toutes les petites rues y aboutissant, " la rue de l'ancien Moulin ; les Placettes ; les places du Charron (devenue Jeanne Hérisson), du Puits communal (place des Passementiers), de la Fontcouverte (Abbé Amouroux) ; la côté de la

Garonne (chemin des Ramiers) ; la côte de l'Abbé Cazeneuve ; la rue Saint-Exupère jusqu'à la Chapelle du même nom ; la rue Coucourou (rue Pasteur) ; la rue de l'Oratoire (rue Lavigne) ; la rue de la Croix-Blanche ; les boulevards" et toute la partie allant de la rue du Dr Guimbaud au niveau du couvent à la place de l'Abbé Amouroux en passant par les rues Prosper Ferradou, Sarrazinières sans oublier la moitié des rues Fonsorbes et de Bûches.

L'article suivant définit ce qui se trouve compris sous la dénomination de boues : "les débris et ordures de ménage, les boues liquides et non liquides, les tas de glace (ou de neige) existant pendant l'hiver, la paille, les herbages, les fumiers, les cendres, les matières fécales, les crottins de bestiaux, les faiences, verres cassés, sables, plâtres, cailloux et tous les résidus dont l'enlèvement intéresse la propreté du village et la salubrité publique".

L'entrepreneur procède à l'enlèvement de tous ces détritrus "au moins une fois par semaine, le dimanche ainsi que les jours de fêtes et de foires". Il commence dès que les habitants ont terminé le balayage "à six heures et demie du matin du premier avril jusqu'au trente septembre et à huit heures depuis le premier octobre jusqu'au trente et un mars".

Ce préposé peut disposer comme il l'entend des ordures enlevées ou il peut les déposer durant six mois seulement dans le ramier (à l'emplacement de la piscine, selon le témoignage d'Anciens). Il doit se munir "à ses frais" des outils et engins nécessaires : "tombereaux, pelle, (...) et notamment d'un petit balai à main pour le nettoyage complet de l'emplacement des tas".

La commune le paie par semestre ou par trimestre selon les décisions du conseil municipal.

MODERNISATION DE LA COLLECTE ORGANISÉE

En 1927, la municipalité abandonne le système du bail à ferme pour le nettoyage des rues et se dote d'un attelage conduit par le cantonnier.

Les Blagnacais continuent à balayer devant leur porte, comme par le passé. La fréquence de l'enlèvement des ordures ne semble pas avoir changé.

L'attelage hippomobile appartenant désormais à la commune, les élus se

voient dans l'obligation de trouver un local pour loger "l'ânesse, le charretton et l'employé". Ce problème les préoccupe durant plusieurs années.

Le maire, Adrien Ginestet, offre "provisoirement" une remise dans son propre jardin donnant rue Fonsorbes. Mais, les conseillers municipaux considérant "qu'il n'existe pas de local municipal pour l'attelage avec un logis contigu pour le cantonnier chargé de son entretien" et "que des aménagements dans les dépendances du presbytère sont impossibles pour le moment" lui demandent de continuer à abriter l'ânesse moyennant "un crédit annuel de cinq cents francs". Adrien Ginestet accepte pour seulement deux cents francs.

En novembre 1930, un âne, acheté 1250 francs, remplace l'ânesse, abattue « pour cause de maladie », et loge toujours chez le maire. Celui-ci voulant y faire des réparations, récupère enfin, en octobre 1935, « les locaux servant toujours à l'attelage municipal » qui déménage alors chez M. Vié rue Bacquié-Fonade pour un loyer annuel de six cent francs.

Déjà le passage hebdomadaire de l'âne ne satisfait pas tous les Blagnacais : le cantonnier ne fait-il pas bien son travail ? doit-il effectuer plus d'une tournée par semaine ? les habitants négligent-ils le balayage ? Sans répondre à ces questions le conseiller municipal, Jean Samazan, « pro-



L'attelage hippomobile sur la place de la mairie.

teste contre la mauvaise méthode employée pour l'enlèvement des ordures ».

Un an plus tard, en novembre 1936, avec trois autres élus, il insiste à nouveau sur la malpropreté du village qui malgré « sa situation géographique et sa beauté naturelle » n'attire plus les promeneurs. Cette désaffection s'explique, d'après lui, par « un aspect débraillé et peu soigné provoqué par un service de nettoyage insuffisant, des caniveaux mal pavés ne permettant plus l'écoulement des eaux ménagères, des égouts vétustes et peu hygiéniques dont les bouches dégagent des odeurs insupportables et enfin, un Ramier (...) bordé, dans sa partie la plus visible du public, d'un canal sans eau où se déversent les eaux d'égout, les résidus des abattoirs et parsemé de tous les objets hétéroclites qu'y dépose une partie de la population.... »

Des témoignages d'Aînés blagnacais concordent avec les remarques de Jean Samazan.

Même dans les années 1940-1950, des étables s'ouvrent sur la place intérieure de l'Eglise, rue Bacquié-Fonade... Le purin suivant les rigoles achève sa course dans le canalet. Les vaches laitières vont paître dans le Ramier émaillant leur passage de nombreuses bouses. Le même scénario se reproduit à leur retour.

Les maisons sont dépourvues de lieux d'aisance. Aussi, tous les matins le contenu des seaux hygiéniques aboutit dans le canalet tout comme les « matières » des cabinets publics installés place Jean-Rivet.

Ce « canalet » ou ancien canal d'amenée du moulin ne sert plus depuis l'arrivée de l'électricité vers 1920 et l'eau sale y croupit. En 1960 « un cabinet d'aisance devient obligatoire pour les familles de plus de deux personnes et les matières solides ou liquides de ces cabinets doivent aller directement dans l'égout », en fait toujours dans ce canal. Devenu « un cloaque pestilentiel », il est heureusement comblé en avril 1968 dans le cadre de l'assainissement du village (voir l'histoire du canalet dans le numéro 19 de notre revue).

Revenons aux témoignages décrivant le centre de Blagnac. Le coin le

plus sale et le plus nauséabond se situe derrière les restaurants et dans les ruelles avoisinantes. Les employés de l'établissement « Canal » déposent les ordures dans des barriques de bois puis, vers 1947, dans un bac en ciment qui bien vite perd son couvercle. Les déchets débordent tout autour et s'éparpillent en particulier dans la rue Mondy. Le cantonnier ne passe qu'une fois par semaine et, même si la corvée du balayage se fait consciencieusement, le paysage tant visuel qu'olfactif s'imagine facilement !

Paradoxalement, en s'éloignant du centre, là où l'attelage municipal ne va pourtant pas, règne une plus grande propreté. Par exemple, le quartier du Port ressemble, alors, à la campagne et les habitants se comportent comme dans les zones rurales : ils enfouissent ou brûlent leurs ordures.

Un personnage typique de la région, le chiffonnier ou « peillartot » parcourt les chemins et les rues, s'arrête dans les agglomérations ou les écarts. Son cri prolongé « piillarot » fait peur à tous les polissons. Il récupère pour quelques pièces, principalement les peaux de lapin mises à sécher après l'écorchage de l'animal mais également tout ce qui encombre (ces objets n'ont rien à voir avec nos « encombrants » d'aujourd'hui : les machines à laver, les frigos... n'existent pas encore !)

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la municipalité blagnacaise place quelques « caisses à ordures » dans le centre : par exemple contre le mur de l'église, entre deux contreforts. Mais, en mai 1946, le maire Jean-Louis Puig, signale le nom de ceux qui « persistent à mettre les ordures ménagères dans la rue » et promet « des sanctions » si dans « les quinze jours ils ne se conforment pas à l'arrêté ».

Pour faciliter le nettoyage des rigoles par les habitants « l'eau est ouverte le mercredi et le samedi de 9 h à 12 h ». Les riverains balayaient donc le devant de leur porte, souvent cimenté par leurs soins, et les caniveaux et prennent l'habitude de déposer les déchets aux endroits indiqués.

Mais bientôt, ils préfèrent les mettre dans un ustensile quelconque leur appartenant : vieux seau à eau ou hygiénique, panier usagé, bedoucette... qu'ils sortent le jour de la tournée du cantonnier.

Celui-ci « pour accélérer l'enlèvement des ordures » se voit doté en 1947,

par la municipalité d'une mule achetée 45 000 francs et d'un tombereau de 3 m³ provenant de la ville de Toulouse. Consciencieusement mais sans se presser, François Vabre, vide ces récipients souvent remplis de cendres qui volent et le couvrent de poussière grise. Il va ensuite se débarrasser de sa « récolte » dans le Ramier à l'emplacement actuel de la piscine, assez loin des maisons pour ne pas incommoder les habitants par de mauvaises odeurs.

Une « taxe d'enlèvement des ordures » est instituée en rapport avec « la



Le peillartot (dessin de Daniel Schintone)

valeur locative des immeubles ». En 1946, elle rapporte une recette de 16 000 francs. Le conseiller municipal, Etienne Gabarre, demande que seuls la payent les gens des rues où passe le préposé. Ce qui est raisonnablement accordé.

LA COLLECTE MOTORISÉE

Dès 1950, l'attelage municipal jugé « notoirement insuffisant et trop lent » est vendu au prix d'achat avec les harnais et le tombereau.

Devant l'accroissement du nombre des immeubles neufs (lotissement rue du 11 novembre 1918 ; avenue du Général Compans...), le conseil municipal décide, avec seulement cinq voix de majorité, l'acquisition d'un camion à benne basculante appartenant à M. Argelès pour la somme de 300 000 francs.



Les trois camions-bennes en 1960.

Très vite, les élus apprécient les qualités de ce premier véhicule acheté pourtant avec réticence et se lancent dans le progrès. Ils le remplacent en 1956, par un autre plus puissant servant à la fois « pour l'enlèvement des ordures et le transport de matériaux divers ».

Deux ans après, il ne suffit déjà plus et reste réservé aux seuls transports tandis qu'un vrai camion « spécialisé » assure le ramassage des ordures. Le paiement de cette nouvelle acquisition se fait en trois échéances.

Dans les années 1960, la commune se dote de trois camions-bennes de plus en plus performants. En 1967, une balayeuse dispense les habitants du

centre de la corvée de nettoyage, sauf la veille de la fête locale.

Le Conseil Général contribue à ces achats grâce à des subventions.

En 1965, le camion à benne simple effectue le ramassage des ordures dans les immeubles collectifs et inaugure la deuxième tournée ; la troisième débute en janvier 1970.

A compter du 1^{er} janvier 1973, la collecte s'étend « à tout le territoire de la commune », du centre jusqu'au Pont d'Astre (rond point de Buxtehude), les abords de l'aérodrome et le quartier de Layrac.

Parallèlement à l'extension des tournées, la taxe de l'enlèvement des ordures ne cesse d'être relevée pour arriver à 100 % de la valeur locative en 1966 et à 300 % en 1973.

Ces recettes financent l'acquisition du matériel, son entretien et les rémunérations des éboueurs de plus en plus nombreux tout comme les poubelles à vider.

A partir de 1965, seul le mot "poubelle" figure dans les registres des délibérations du Conseil municipal et remplace "caisses à ordures" ou autre vocable. Bientôt les Blagnacais et tous les habitants de la région toulousaine adoptent cette dénomination et oublient "bedoucette". Une fois de plus les particularités provinciales s'effacent devant l'influence parisienne !

LE DÉPOTOIR DES QUINZE-SOLS

Sous l'Ancien Régime, le communauté de Blagnac possède des prés



La bedoucette abandonnée.

et des bois ou ramiers qu'elle donne à ferme au plus offrant. Après la Révolution de 1789, elle vend la plupart des ces « biens communaux » par parcelles. En mars 1791, lors d'une nouvelle distribution, les Blagnacais peuvent acquérir pour une somme modique quelques ares de terrain le long de la Garonne au lieu-dit « Quinze-Sous » ou « Quinze-Sols ». Une grande partie de cette zone riche en alluvions devient un ensemble de jardins maraîchers. Bien des années plus tard, en 1963, l'entreprise de dragage Furlan les transforme en gravière qui garde le nom de « Quinze-Sols ».

En 1965, Monsieur Furlan « autorise la commune de Blagnac à déposer les ordures ménagères dans les trous » laissés par l'extraction des sables et graviers. Toutefois, il se réserve le droit d'indiquer « les emplacements de

FURLAN

BLAGNAC
Téléphone : 23-21-67
E. C. N. Endosse 019-025
Régistre de Commerce 42 83 381
Siège social n° 2
(HAUTE-GARONNE)

DRAGAGES DES QUINZE SOLS

Blagnac, le 12 MAI 1965

Monsieur le MAIRE
de BLAGNAC (HG)

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre conversation, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise la Commune de **BLAGNAC** à déposer les ordures ménagères dans les trous de ma propriété dont j'ai extrait les sables et graviers.

ce dépôt afin que le remblaiement soit effectué de façon rationnelle ».

Les années 1960 correspondent à l'envolée de la production des déchets due en grande partie à la quantité considérable d'emballages en carton ou en plastique. Pouvoir s'en débarrasser aux « Quinze-Sols », immense décharge de 60 hectares, représente une aubaine non seulement pour Blagnac mais également pour l'agglomération toulousaine dont le dépotoir de Ginestous, saturé, ferme justement en 1965.

Les camions de Blagnac déversent donc les ordures, dans les trous et à

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR PATISSIERS - CONFISEURS - GLACIERS

— ABRICQ - NAFFAGE —
FONDANTS - PRALINE
AMANDES - POUDRE CRÈME
COLORANTS - PÂTE À GLACER
BATONS BOULANGER
— TANT POUR TANT —
SUCRE VANILLE & VANILLINÉ
ESSENCE DE CAFÉ - CACAO
ET COUVERTURES
— PÂTES DE FRUITS —
— VIOLETTES —
LES MATIÈRES PREMIÈRES QUI
FONT LA BONNE PATISSERIE

ÉTABLISSEMENTS FRUTALUX
Produits de Qualité
Société à responsabilité limitée au Capital de 10.000 F.
23, RUE SAINTE-THÉRÈSE
TOULOUSE

P. - Toulouse - 112 771
Téléphone : 22-78 14
Toulo - TOULOUSE - 41 207

Domicile Bancaire :
CREDIT LYONNAIS TOULOUSE
S. N. C. I. TOULOUSE

RG /DS
TOULOUSE, LE 11 JUIN 1965

MAIRIE DE BLAGNAC
BLAGNAC
(Haute Garonne)

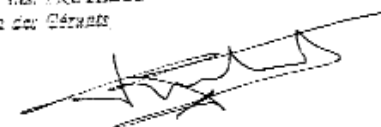
Monsieur le Maire,

Par la présente, nous venons vous demander la permission permanente, pour venir, une fois par semaines, déposer des ordures au dépotoir de BLAGNAC.

Vous en remerciant par avance, et dans l'attente d'une réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour les Ets. FRUTALUX
L'Un des Gérants



R. GUICHOT

Un exemple de demande pour déposer les ordures au dépotoir des Quinze-Sols.



Une vue peu agréable du dépot en pleine "activité"

partir de 1971 y apportent tous les « encombrants » pris « à la demande devant le logement de l'utilisateur ». Ils représentent environ 40 tonnes par an composées de 10 % d'appareils électroménagers hors d'usage, 10 % de vieux mobiliers et 80 % de « rebuts ».

Les « chauffeurs de gadoues » toulousains, quant à eux, font l'objet de nombreuses réclamations des Blagnacais. Ils suivent avec « une vitesse exagérée » la route de Grenade puis le « chemin des ordures » devenu, une fois élargi, en janvier 1975, « chemin du Moulin de Naudin ». De plus, ils ne respectent pas « l'itinéraire prescrit » et dispersent « les déchets, papiers, cartons dans les voies empruntées ». La gendarmerie de Blagnac signale souvent à l'Administration ces « chauffeurs indisciplinés ».

Moyennant le paiement d'une taxe, de nombreuses entreprises viennent au dépot : occasionnellement comme la « Société Escoulan Paul et Fils », une fois par semaine comme les « Etablissements Frutalux » et même quotidiennement comme « La Dépêche » qui dépose les vieux chiffons employés au nettoyage des rotatives, le « lycée Raymond-Naves », le collège d'Enseignement technique de garçons « l'Arc-en-Ciel », des fabricants de peinture, de boissons gazeuses, etc.

La loi de 1975, ayant mis fin aux décharges sauvages, les « déposants » viennent en grand nombre et les trous se comblent rapidement. Le sol devient « peu à peu un amalgame de réfrigérateurs, de pneus, de ferrailles » et de déchets de toutes sortes. En 1979, avec un apport quotidien de 1200 mètres cubes par jour, le niveau du sol dépasse de 2 à 3 mètres le niveau initial, et l'arrivée à saturation est atteinte. Le laboratoire de géolo-

gie de l'Université Paul-Sabatier révèle que des complications peuvent résulter d'un entassement trop long de déchets. La municipalité blagnacaise, devant cet état de fait, décide la fermeture du dépot le 21 septembre 1979.

L'environnement y gagne, les fouineurs à la recherche « d'objets rares » y perdent !



LA COLLECTE MÉCANISÉE

La fermeture du dépot des Quinze-Sols favorise une initiative des élus blagnacais bénéfique à la propreté de la ville.

Le système novateur de collecte des ordures ménagères met fin aux désagréments causés par les chiens ou les chats qui renversaient les poubelles, crevaient les sacs provoquant l'éparpillement des déchets, la saleté des trottoirs et des rues, l'accroissement du travail des éboueurs.

Lasse de voir traîner ces ordures inesthétiques et malodorantes préjudiciables à la santé publique et persuadée que « ramasser mieux et vite peut minimiser les coûts et offrir de meilleures conditions de travail aux employés », la municipalité adopte, en 1980, l'enlèvement entièrement mécanisé des ordures.

Des conteneurs en plastique rigide, hermétiquement fermés et montés sur roulettes, sont confiés à chaque famille ; une fois pleins, leur déversement dans les camions-bennes se fait quasi automatiquement.

La ville atteint ainsi les objectifs fixés : des rues plus propres ; des économies puisque le ramassage a lieu deux fois par semaine suivant des circuits déterminés et non quotidiennement ; une meilleure organisation du travail des équipes d'éboueurs et une manutention facilitée. Tout cela, malgré

**A BLAGNAC
NOUS RÉCUPÉRONS LE VERRE**



POUR PLANTER DES ARBRES

l'augmentation de la population (5 317 habitants en 1962 et 14 828 en 1982) et la masse considérable des déchets.

La commune amortit très rapidement les dépenses occasionnées par les conteneurs et les camions-bennes de gros volume, adaptés au système et aussi silencieux que possible.



La tournée commencée à 5h 30 du matin s'achève à l'usine d'incinération du Mirail. Parallèlement, pour éviter tout gaspillage, débute la récupération de certains déchets recyclables. Pour faciliter ce geste en faveur de l'environnement, de grands containers métalliques, spécifiques à chaque type de déchets sont mis, un peu partout dans la ville, à la disposition des Blagnacais : les premiers installés – seuls encore en usage aujourd'hui –



reçoivent le verre, les suivants les bouteilles en plastique, les papiers, journaux, cartons ; les huiles de vidange.

Pour cette initiative complétée par le contrôle de l'urbanisation, l'utilisation de la géothermie et de l'énergie solaire, le 12 décembre 1980, Monsieur Jacques



« Tous ensemble pour une ville propre. »

Le problème n'est pas nouveau !

Le dessin (d'après l'illustrateur Job) représente une scène se passant au début du 19^e siècle

Corbon, préfet de la Haute-Garonne, remet à la ville de Blagnac le « Laurier d'or » de l'environnement et du cadre de vie.

L'AVENIR DES ORDURES

Blagnac appartient, en 1980, au cercle restreint des villes pionnières, tant en France qu'à l'étranger, pour la gestion des déchets.



Tout au long de son histoire, comme nous venons de le voir, notre ville a résolu le problème des ordures en accord avec l'époque, toujours dans l'intérêt de la population et de son cadre de vie.

Fidèle à son passé, elle poursuit son action dans le même esprit. Elle a mis en place une équipe d'employés municipaux qui, avec des balayuses mécaniques ou de simples balais, sillonnent quotidiennement les rues et en assurent la propreté, même si les déjections canines causent encore quelques soucis. Elle innove sans cesse avec l'ouverture, en 2001, d'une déchetterie, le tri sélectif à domicile, en 2002 et cette année, l'offre de composteurs pour les déchets fermentescibles.

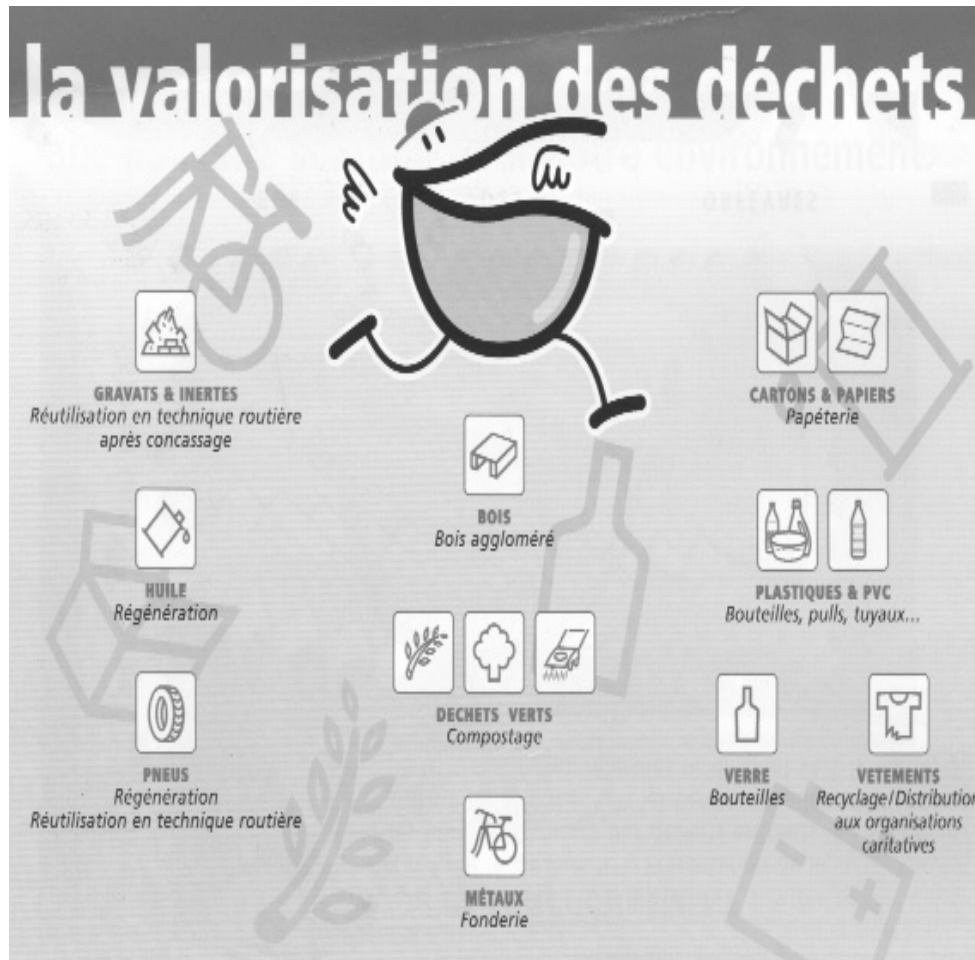
Les échecs rencontrés dépendent plus de l'attitude des habitants que de la volonté des édiles : trier, comme autrefois balayer, demande un effort.

Pourtant, aujourd'hui, avec la consommation « boulimique » d'objets éphémères, récupération et recyclage deviennent indispensables pour éviter d'être submergés par les immondices (plus d'un kilo par habitant et par jour) porteuses de pollution. « Comme ils l'ont fait avec les normes d'hygiène » Catherine de Silguy pense que « les hommes devront accepter et intérioriser les règles de tri des déchets ».

Chez nous comme ailleurs, même si l'indiscipline subsiste, les gestes de civisme se multiplient : fréquentation accrue de la déchetterie, sorties régulières de la poubelle à couvercle jaune, etc.

Aussi, de plus en plus, les ordures transformées et valorisées grâce aux

progrès technologiques vivent à nouveau sous d'autres formes dans les différents secteurs de production et même dans le domaine artistique sans nuire à l'environnement : 27 bouteilles en plastique égalent un pull polaire ; 150 kilos de journaux, 60 rouleaux de papier cadeau ; 19.000 boîtes de conserves, une voiture... ; des créateurs imaginent des œuvres étranges (tableaux, sculptures) à partir des rebuts.



Le pélican Tritou et la valorisation des déchets (document municipal blagnacais).

Le recyclage, susceptible de compenser le gaspillage coûte moins cher dans la mesure où il est prévu dès la fabrication des appareils ou objets divers. Selon l'expression de C. de Silguy « dès leur naissance, il faut déjà penser à leur mort ou à leur renaissance ».

Toutefois, freiner le renouvellement de nombreux produits (ordinateurs...) ou allonger leur durée de vie (réfrigérateurs...) s'avèrerait catastrophique pour l'emploi selon certaines études.

Les déchets posent donc encore bien des problèmes pour leur dépôt : existence de nombreuses décharges à ciel ouvert ; pour leur élimination : recyclages judicieux et non polluants ; pour leur réduction sans incidence sur l'économie.

L'ingéniosité et la volonté humaines trouveront-elles les solutions ?

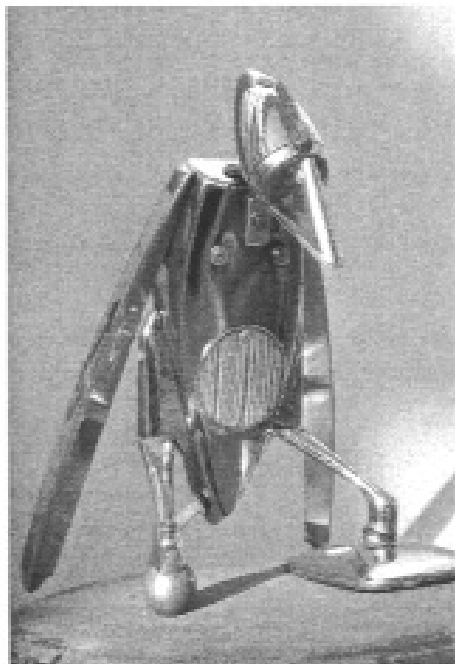
Suzanne BÉRET
(mars 2005)

SOURCES

- Archives Municipales de Blagnac :
 - . Série D : 1 D1 à 1D35
3 D1 à 3 D10
 - . Série I : 1I12
 - . Série L : 2L2 2L3 2L5
- Bulletins municipaux de Blagnac et Forum.
- Bulletin municipal de Toulouse - Mai 1935
- "La Dépêche du Midi" du 11 février 2004.
- Sites Internet :
 - city - sciences
 - écoemballage
 - infoscience
 - durable - veoliaenvironnement
 - ademe

BIBLIOGRAPHIE

- ECHÉ (Guy) - " Blagnac ville et village" . Ed. Eché, Toulouse 1985.
- LAVIGNE (Bertrand) - "Histoire de Blagnac" . Ed. Laffitte Reprints, Marseille, 1978.
- SILGUY (Catherine) - "Histoire des hommes et de leurs ordures, du Moyen-Age à nos jours" . Ed. Le Cherche Midi, Paris, 1996.
- TAILLEFER (Michel) - "Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime" . Ed. Perrin, 2000.



Les créatures d'EL BOWAX

Elles arrivent... elles sont là... les créatures d'El Bowax comme venues d'une autre planète.

Petites et grandes bestioles, sorties tout droit de notre poubelle ou de notre grenier, ... mais rien de péjoratif à cela, ces silhouettes d'acier font briller leur chrome de milles éclats et aiment la douce chaleur des projecteurs ! Moteurs foutus, robots caducs, cadavres industriels, ustensiles ménagers hors d'usage, objets d'une autre époque... reprennent vie dans les mains d'El Bowax alias Gilles CLAUDE. Ce créateur ne laisse aucun détail au hasard et sait patienter jusqu'au jour où enfin... 2 fers à repasser des années 60 se rencontrent pour rejoindre cette étrange tribu.

Ces créatures auraient pu choisir l'univers de « Star wars » ou du « 5^{ème} Élément » pour faire escale, c'est la galaxie des Ateliers d'art de la ville de Blagnac qu'elles ont préférée... N'hésitez pas à vous projeter à des années-lumière !

Oeuvres présentées en mars 2004 aux Ateliers d'art de la ville de Blagnac et que l'on peut voir à la galerie d'art de l'aérogare.